

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
03 juin 2019**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 03 juin 2019, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Langis Proulx
Monsieur Dave Côté
Madame Lise Lebel
Madame Nicole Després
Madame Denyse Leduc

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

02 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue et demande un moment de silence pour Madame Marie-Paule Robichaud suite au décès de monsieur Laurent Robichaud.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution No 081-19

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MAI 2019
Résolution No 082-19

Il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 06 mai 2019 ainsi que l'extraordinaire du 21 mai 2019. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2019.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER
Résolution No 083-19

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-

des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement:

DÉPENSES AU 31 MAI 2019

Alarme 911 Rimouski/ Loisirs :	19.49\$
Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	16 568.25\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	782.80\$
Dépenses compressibles :	49 062.63\$
Frais fixes opération entreprise :	55.00\$
Int. Prêt Nol Finan. Temporaire édifice mun. :	6 341.67\$
Int. Prêt No4 Réseau d'égoût :	193.01\$
Int. Prêt Réseau d'égoût :	1 343.90\$
Int. sur emprunt temporaire :	108.96\$
Paiement/ RCAP :	161.75\$
Remb. Capital emprunt temporaire :	1 806.36\$
Remb. Capital Prêt Réseau d'égoût :	26 400.00\$
Remises Fédérales/Provinciales Avril 2019 :	6 497.14\$
Salaires des employés :	11 283.67\$
Total des dépenses pour mai 2019 :	120 624.63\$

REVENUS AU 31 MAI 2019

Autres revenu :	257.50\$
Contribution pour Jardinières (50 ans et +) :	35.00\$
Cour municipale :	117.00\$
Crédit MAPAQ :	19 663.26\$
Inscription au Camp de jour :	1 400.00\$
Intérêts-arrière de taxes :	79.85\$
Location du Centre Sportif et Biblio :	375.00\$
Location du gymnase :	30.00\$
Médailles pour chien :	40.00\$
Mutation :	787.81\$
Permis :	180.00\$
Photocopies :	9.60\$
Taxes foncières générales :	4 057.03\$
Total des revenus pour mai 2019 :	27 032.05\$

Solde en banque au 31 mai 2019 :	-40.00\$
Solde en banque dans crédit variable :	98 605.81\$

VENTE DE JARDINIÈRES DE FLEURS

Résolution No 084-19

Il est proposé par Nicole Després et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, s'associe au comité d'embellissement pour offrir la possibilité aux organismes du milieu ainsi qu'a la population de commanditer une ou plusieurs jardinières.

De plus, les noms des acquéreurs seront inscrits au dessus des jardinières, sur une plaque de bois.

ENTRETIEN PELOUSE DE LA FABRIQUE

Résolution No 085-19

Il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, s'engage à faire l'entretien de la pelouse de l'église, qui ne comprend pas la section du cimetière.

OFFRE DE SERVICE-TAXES À LA CONSOMMATION

Résolution No 086-19

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte l'offre de service-taxes à la consommation, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Les honoraires sont évalués à trente pourcents (30%) des économies la première année et à cinq cents dollars (500\$) l'année suivante, en accompagnement, selon l'offre de service du 21 mai 2019.

LOCATION DU GYMNASE ET DU CENTRE DES LOISIRS POUR DES FUNÉRAILLES

Résolution No 087-19

Il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, qu'il est convenu que pour les citoyens résidents de la municipalité de la Trinité-des-Monts, les locations du gymnase et du Centre des Loisirs pour des funérailles soient au coût de trente dollars (30\$) qui représente les frais de conciergerie.

APPUI À LA ROUTE DES MONTES NOTRE-DAME / MINISTÈRE DU TOURISME

Résolution No 088-19

Considérant que la Route touristique des Monts Notre-Dame est un organisme à but non lucratif dont la pérennité n'est jamais assurée;

Considérant que les revenus autonomes de la Route des Monts Notre-Dame n'excèdent jamais plus de 50% de ses revenus;

Considérant que les municipalités membres de la Route des Monts Notre-Dame contribuent significativement, soit pour environ 30% des revenus annuels de la Corporation;

Considérant que la Route touristique des Monts Notre-Dame n'a plus droit à aucun financement public pour soutenir son fonctionnement (MRC et gouvernements) en dehors d'un montant de moins de 5% de ses revenus par Tourisme Bas-Saint-Laurent;

Considérant que la plus grande dépense de la Route touristique des Monts Notre-Dame (20%) est affectée au maintien de son accréditation et de sa signalisation par des panneaux bleus le long de son tracé;

Considérant que ce montant est versé directement au Gouvernement du Québec;

Considérant que le montant versé au Gouvernement du Québec représente un effort financier considérable, soit plus du double des liquidités de la Corporation la majorité de l'année;

Considérant que la Route touristique des Monts Notre-Dame structure, développe et promeut l'offre touristique de son milieu;

Considérant que la Route touristique des Monts Notre-Dame contribue directement au service public en développant l'industrie touristique locale, régionale et même nationale, notamment en agissant à titre de leader dans le domaine;

Considérant que le Gouvernement du Québec croit en le véhicule des routes touristiques signalisées comme outil de promotion et de développement touristique;

Il est proposé par Lise Lebel et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, appuie moralement la demande de la Corporation de la Route touristique des Monts Notre-Dame en vue d'obtenir de la ministre du Tourisme un soutien au fonctionnement à déterminer.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Dave Côté, explique les interventions survenues dans le mois.

TRAVAUX DE DÉBLAITEMENT D'UN PONCEAU AU CHEMIN DU CENELLIER OUEST

Résolution No 089-19

Il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission d'Excavation Régis Bérubé, pour le déblaiement d'un ponceau à la hauteur de monsieur Vallier Malenfant du chemin du Cenellier Ouest au montant de mille neuf cents soixante dollars et quatre-vingt-huit sous (1 960.88\$) avant les taxes.

TRAVAUX DE DÉBLAITEMENT D'UN PONCEAU AU CHEMIN DU CENELLIER
EST

Résolution No 090-19

Il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission d'Excavation Régis Bérubé, pour le déblaiement d'un ponceau à la hauteur de monsieur Jean-Pierre Bouchard du chemin du Cenellier Est au montant de mille neuf cents soixante dollars et quatre-vingt-huit sous (1 960.88\$) avant les taxes.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h43 à 19h43.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, n'a pas son rapport de ses activités mensuelles.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée n'a aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h19 à 20h22.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 091-19

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Dave Côté que la séance soit levée. Il est 20h32.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 08 JUILLET 2019

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.